

« L'Etat est là pour accompagner, ouvrir les portes, pas pour faire à votre place » (Frédérique Vidal)

Paris - Publié le lundi 3 juillet 2017 à 18 h 27 - Actualité n° 97140

« L'État est là pour vous accompagner, ouvrir les portes, fixer les caps, pas pour faire à votre place », affirme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, lors de l'inauguration des rencontres de la recherche et de l'innovation de Campus France, le 03/07/2017.

La ministre dévoile des « thématiques prioritaires déjà identifiées » pour les partenariats internationaux :

- la réponse aux changements climatiques globaux, incluant les aspects économiques, sociologiques, anthropologiques et la transition énergétique ;
- la révolution numérique, le big data et la data science ;
- la lutte antimicrobienne.

Elle éclaire également les fondements de ce que sera son action au [Mesri](#) :

- « Donner plus d'autonomie aux établissements, pour leur permettre d'être plus compétitifs, de pouvoir recruter activement et attirer les talents, qu'ils soient chercheurs ou étudiants ».
- « Le système d'incitation et de contractualisation doit comporter un chapitre Europe et international ».
- « Le président de la République s'est engagé [dans son programme lors de la campagne électorale] à ce qu'à la fin du quinquennat quelque 200 000 jeunes partent en Europe, contre 60 000 aujourd'hui, et nous mettrons tout en œuvre en ce sens ».

Concernant l'appel aux chercheurs étrangers lancé par Emmanuel Macron sur le site « Make our planet great again », Frédérique Vidal affirme que « plus de 3 000 réponses sont traitées ». Selon elle, « le programme d'accueil initial ne suffira pas à répondre à toutes les demandes », mais des pays européens, « au premier rang desquels l'Allemagne, souhaitent d'ores et déjà s'y joindre ». Elle invite donc les établissements à « mobiliser leurs réseaux » et « faire connaître [leurs] projets et [leurs] ambitions ».

Extraits du discours de Frédérique Vidal

Des atouts, mais peu de confiance

« Nous avons sur le sujet [de l'internationalisation] de nombreux atouts et une expérience considérable :

- Les étudiants étrangers font le choix de la France : en 2015, on compte 309 642 étudiants de nationalité étrangère, soit 12 % du nombre total d'étudiants en France.

- Les étudiants français sont aussi très appréciés. Je peux vous garantir que les entreprises de la Silicon Valley adorent nos jeunes ingénieurs.
- La recherche française est très attractive : faut-il rappeler que plus de 30 % des chercheurs recrutés au CNRS sont étrangers ? Faut-il rappeler que les universités et tous les organismes développent des laboratoires partout dans le monde, du MIT à Singapour en passant par Dakar ?

Le premier blocage à l'accélération de l'internationalisation est pour moi le manque de confiance : tout le monde comprend bien que l'on est rarement attirant, séduisant ou convaincant si l'on ne sait pas quoi mettre en valeur... Nous devons retrouver cette confiance, car nous sommes une grande nation de recherche et d'innovation et notre système d'enseignement supérieur forme les meilleurs esprits. »

« Le premier blocage à l'accélération de l'internationalisation est le manque de confiance

Donner plus d'autonomie

« Le rôle de l'Etat et de ses opérateurs est d'accompagner les établissements dans leur déploiement

« Pour servir l'internationalisation des établissements, nous commencerons par la levée des freins en donnant **plus d'autonomie aux établissements**, pour leur permettre d'être plus compétitifs, de pouvoir recruter activement et attirer les talents, qu'ils soient chercheurs ou étudiants. Le système d'incitation et de contractualisation doit aussi mieux y concourir en comportant un chapitre Europe et international. Le rôle de

l'Etat et de ses opérateurs, au premier rang desquels Campus France, est en effet d'accompagner les établissements dans leur déploiement. Lorsqu'un établissement réussit à l'étranger, c'est la France qui réussit. Vous êtes les porteurs d'une partie de l'intérêt général : l'Etat est là pour vous accompagner, ouvrir les portes, fixer les caps, pas pour faire à votre place. »

Ouverture de sites à l'étranger

« Les projets d'ouverture de sites à l'étranger, de développement de partenariats ciblés, par exemple dans une "grappe" d'établissements étrangers sur une spécialité qui fait la force d'un établissement font partie des pistes à explorer pour affiner et renforcer les stratégies internationales.

Celles-ci doivent combiner formation, recherche, innovation et concourir à la projection des territoires français. Car l'ensemble des établissements concourent à la projection internationale de la France : les établissements de recherche intensive, les établissements qui font des choix de spécialisation excellente assumée, ceux qui valorisent leur modèle de formation ou encore la force de leur écosystème local. Nous devons, j'en suis convaincue, savoir expérimenter et nous projeter vers le monde pour diffuser et trouver les compétences et les talents partout.

« L'ensemble des établissements concourent à la projection internationale de la France

« Que les projets d'accords structurants entre établissements ne soient pas ralentis pour des mauvaises raisons procédurales

Je veux en particulier que les projets d'accords structurants entre établissements ne soient pas ralentis pour des mauvaises raisons procédurales. Je proposerai aux autres ministères concernés que nous lancions un travail afin de lever les obstacles administratifs aux mobilités entrantes et sortantes, pour rendre le système plus agile et améliorer l'accueil. Des moyens seront mobilisés, et un travail de fond sera aussi conduit avec les collectivités, qui jouent un rôle de premier plan, pour l'accueil ou pour le soutien aux mobilités. »

L'offre de formation

« Enfin l'offre de formation dans les premiers cycles est appelée à vite évoluer vers plus de professionnalisation des parcours. Il s'agit de centrer les formations sur les compétences aussi bien que sur les connaissances, de fluidifier les parcours et d'exploiter tout ce qu'offre techniquement le système des crédits et les unités d'enseignement par bloc de connaissance et de compétence, de renforcer l'apprentissage des langues. Ce sera un atout supplémentaire pour attirer les étudiants étrangers, car les besoins et la demande sont forts. Mais cela sera aussi un atout pour la démocratisation de la mobilité internationale des étudiants français, et d'abord la mobilité européenne. »

« Exploiter tout ce qu'offre techniquement le système des crédits

Le processus de Bologne

« Que la conférence de Paris 2018 tienne ses promesses pour notre jeunesse

« L'innovation pédagogique au service des compétences nécessaires à notre jeunesse aujourd'hui et demain dans un monde de plus en plus mouvant, sera aussi au cœur du travail que la France mène en vue de la conférence du processus de Bologne que nous accueillerons à Paris en mai 2018. C'est un rendez-vous européen, mais aussi international majeur, car

l'enjeu, ce n'est pas le processus de Bologne en lui-même, dans ce qu'il a de technique :

- L'enjeu, c'est la mobilité des étudiants à travers toute l'Europe et ce qu'elle signifie politiquement et socialement ;
- l'enjeu, c'est de relancer l'Europe et d'ouvrir notre jeunesse au monde et cela passera nécessairement par l'enseignement supérieur.

C'est une invitation aux Etats participant au processus et à leurs établissements - mais aussi à tous les pays en dehors du processus qui voudraient joindre ce mouvement - que je vous encourage fortement à diffuser, pour que la conférence de Paris 2018 tienne ses promesses pour notre jeunesse. »

Frédérique Vidal



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Ministre	Mai 2017	Aujourd'hui
Université Nice Sophia Antipolis Professeur des universités en Sciences de la vie	2004	Aujourd'hui
Université Nice Sophia Antipolis Présidente	Avril 2012	Mai 2017
Université Nice Sophia Antipolis Directrice de la faculté des sciences	2009	2012
Université Nice Sophia Antipolis Directrice du département Sciences de la vie	2005	2008
Université Nice Sophia Antipolis Maitre de conférences	1995	2004
Institut national de la santé et de la recherche médicale Membre extérieur du conseil scientifique régional	1999	2003

Fiche n° 4719, créée le 18/06/14 à 10:19 - MàJ le 29/06/17 à 18:05

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »